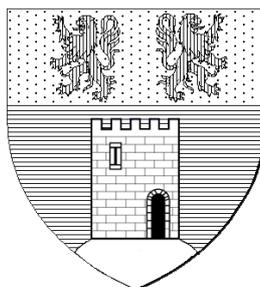


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 11 MARS 2016

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, DE CARLO Roger, LAUGIER Robert, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.

Absents : M. COURNEDE Mathieu, excusé.

Le Maire ouvre la séance à 20 H 30 en accueillant Alex RIGAT convié aux travaux pour la préparation de la deuxième rencontre des artisans dans le cadre de la fête votive du 15 août 2016.

Il rappelle ensuite les faits marquants intervenus depuis la dernière séance du Conseil.

Le loto traditionnel s'est tenu le 20 février et a enregistré une bonne participation. Il dégage un bénéfice net de 1 245 €. Michèle AMIC et l'ensemble des bénévoles qui ont contribué à cette réussite sont remerciés.

La Poste a notifié le montant du versement mensuel pour l'Agence Postale. Il s'élève à 1 127 € pour 2016.

Le Conseil Départemental a notifié la Dotation voirie 2016 pour un montant de 11 124 €.

Établi le : 08/04/2016

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le Ministère de l'Intérieur versera une subvention de 8 750 € au titre de la réserve parlementaire de la Sénatrice Marie-Pierre MONIER pour la Tour de Riable.

L'estrade a été vendue. Elle a été récupérée par le comité des fêtes de LUNAN dans le Lot. Le règlement des 1 000 € est en cours.

Le Maire a rencontré Pierre et Roselyne PAYAN, confiseurs à Salérans et leur a indiqué qu'ils bénéficiaient d'une option pour la reprise du local des kinés.

Les locataires du petit logement de la Poste ont donné leur congé au 31 mars. L'annonce a été remise sur le bon coin.

Des tirs de nuit ont eu lieu mercredi 9 mars suite à dégâts sur silo à grain. L'information a été donnée le jour même par Monsieur BONFILS, lieutenant de Louvèterie.

Sylvie LAMBERT a représenté la Commune à la Commission de Sécurité et remis les pièces qui ont été prises en compte. La salle des fêtes est agréée pour 201 personnes. En ce qui concerne la cuisine, le passage de l'électricité au gaz est possible dans la mesure où la puissance développée est inférieure à 20 KW. Le Maire demandera confirmation écrite à l'officier préventionniste du SDIS.

La commission communale des impôts sera convoquée pour le samedi 19 mars 2016 à 11 H 00.

Maitre DARNOUX a transmis son mémoire en réponse en appel pour approbation dans l'affaire CARON-CAUCHOIS.

Dans le cadre de la dématérialisation du cadastre de la Drôme, la commune de Lachau sera prioritaire du fait de son appartenance au Système d'Informations Géographique (SIG) des Hautes-Alpes. Très prochainement, il sera possible de matérialiser tous les réseaux et bien d'autres données sur les plans cadastraux.

Les analyses d'eau sont bonnes.

Un argumentaire sur le compteur « linky » est à disposition du public en mairie.

ERDF lance une étude en vue du raccordement basse tension de Riouffret.

Aucune nouvelle sur l'arrivée tant attendu d'un médecin dans notre secteur.

La demande de rattachement de la Commune de Ballons à la Communauté de Communes de Ribiers Val-de-Méouge semble avoir été mise en échec par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Le Maire rappelle ensuite l'ordre du jour et donne lecture des délibérations prises suite aux décisions prises lors du dernier Conseil Municipal.

1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2016

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - PRÉSENTATION DU PROJET DE RENCONTRE DES ARTISANS DANS LE CADRE DE LA FÊTE VOTIVE

Le Maire rappelle que dans le cadre de la fête votive 2015, l'atelier de forge organisé sous l'égide du Luminaire a été une réussite. Le Luminaire souhaite cette année marquer une pause et proposer d'autres activités.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Alex RIGAT, qui est à l'origine et a coordonné cette première rencontre, a proposé à la Commune de renouveler cet atelier en 2016. Le Conseil Municipal a donné un accord de principe et convié Alex RIGAT à un échange afin d'en préciser les modalités.

La parole est donnée à Alex RIGAT, qui indique que la manifestation 2015 a été montée en trois semaines. Pour 2016, il souhaite diversifier les métiers au-delà de la forge en élargissant à la taille de pierre ou à la sellerie. L'autorisation d'utiliser le terrain d'Henri et Monique AMIC sera sollicitée. Le budget est estimé à 700 €, la participation demandée aux artisans sera de l'ordre d'une trentaine d'euros.

Il résulte des échanges que la manifestation est programmée le 16 août. Elle s'inscrira dans le programme de la fête avec une gestion autonome pour ne pas alourdir la charge du Comité des Fêtes. Une subvention de 100 € transitera par le Comité des fêtes, le déficit sera pris en charge par le Maire et réglé directement avec son indemnité. En contrepartie, l'atelier de forge réalisera une œuvre pour la Commune. Le choix de la réalisation fera l'objet d'une consultation publique par le biais d'une « boîte à idée ».

3 - COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE PROGRAMMATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE

Sylvie et Sophie ont représenté la Commune à cette réunion qui poursuivait trois objectifs.

En premier lieu, le nouveau règlement adopté le 30 novembre 2015 a été présenté avec ses deux axes « solidarité territoriale » (projets supérieur à 3 000 € et inférieurs à 80 000 € et « cohérence territoriale » au-delà de 80 000 €).

Lecture est donnée des nouveaux critères d'intervention du Département. Le taux maximum de subvention est ramené de 80 à 70 %. Pour en bénéficier, la commune doit avoir un potentiel financier inférieur à 200 000 € (celui de Lachau est de 152 506 €). De plus la commune doit présenter un effort fiscal supérieur à 0,7. Des contacts seront pris avec les services fiscaux pour avoir communication du taux.

Dans un deuxième temps, il a été dressé un point sur l'état de consommation des crédits (2013-2015). Sur la période LACHAU a présenté cinq dossiers pour un montant de 280 099 € de subvention avec un réalisé de 233 523 € soit 78 %. Des états sont en cours en vue du déblocage des soldes.

Enfin, a été évoquée la pré-programmation des dotations 2016. Pour l'axe « solidarité territoriale » seront proposés au vote deux dossiers : 5 631,50 € pour le columbarium et 2 646 € pour la signalétique et l'adressage. Sur l'axe « cohérence territoriale » dans lequel a été présenté le projet d'acquisition de l'ancien Hôtel AUDIBERT, les nouvelles ne sont pas encourageantes et l'on s'achemine probablement vers un report de ce gros dossier.

4 - EXAMEN DU BUDGET PRIMITIF 2016 (COMPTE ADMINISTRATIF, AFFECTATION DU RÉSULTAT, VOTE DES TAUX, VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016)

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Madame FREYDIER s'est rendue en Mairie le 19 février. Michèle AMIC et le Maire étaient présents. En marge de la préparation du budget un point précis a été effectué sur la situation des débiteurs.

Le Compte de Gestion établi par la Trésorerie a été rapproché du Compte Administratif réalisé par la Commune. Les chiffres concordent. Ils font ressortir un excédent de fonctionnement de 44 362,93 € et un déficit d'investissement de 146 397,51 € à rapprocher de l'excédent constaté en 2014. Cette situation s'explique par le fait qu'une très grosse partie des subventions du hangar ont été versées dès 2014 avant que les travaux ne débutent réellement. Les factures quant à elles ont été réglées en 2015.

Au niveau de l'indice de satisfaction déterminé par les Services Fiscaux la Commune est passée en quelques années de 37 % à 68 %.

En raison de l'absence de précisions sur certaines subventions, taux et dotations le Conseil décide à l'unanimité de reporter le vote du Budget Primitif à la séance du 8 avril 2016.

5 - PRÉPARATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE DOTATION SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Au niveau national, la diminution des dotations de l'État a généré en cascade une baisse de la commande publique et ce jusqu'au plus bas de l'échelle. Les communes, pour maintenir leur fonctionnement, ont réduit considérablement l'investissement avec ses incidences sur l'activité et emploi.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement essaye depuis de relancer l'activité par différents moyens : remboursement anticipé du FCTVA, crédits supplémentaires à la DETR...

Une circulaire a été adressée par la Préfecture concernant une dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement public local pour l'exercice 2016. Elle concerne différentes opérations comme la rénovation thermique, la transition énergétique, les énergies renouvelables et la mise aux normes. Il est nécessaire que les opérations soient prêtes pour pouvoir être engagées dès 2016.

Sur cette base et pour préparer le dossier, un mail a été envoyé à chacun des conseillers demandant des idées et des devis pour la présentation d'un dossier global sur l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux dont la Mairie.

Une réunion de travail a été organisée pour lister les projets et organiser la collecte de devis en vue du dépôt du dossier.

Le Maire s'étant rapproché de la Préfecture de la Drôme, il lui a été indiqué qu'ils attendent une circulaire du Préfet de Région pour préciser la date limite de dépôt des dossiers ainsi que les critères spécifiques d'éligibilités. Il lui a été conseillé d'attendre ces nouvelles indications avant de déposer le dossier et précisé que si le dossier n'est pas retenu en 2016, il sera prioritaire pour la DETR 2017.

Dans ces conditions la liste des travaux, l'examen des devis et l'argumentaire sont reportés à une prochaine séance pour être adaptés en fonction de la circulaire du Préfet de Région.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

6 - COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de Communes : un premier travail a été réalisé sur les orientations budgétaires en Bureau. Les molochs seront inscrits au budget. Le vote sur le BP interviendra le 4 avril. Un débat a eu lieu sur le profil de baignade et les subventions aux associations. La subvention pour la fête de printemps a été ramenée de 4 000 € à 2 500 €.

Commission du Cimetière élargie : La commission poursuit sa réflexion sur le prix d'une concession perpétuelle et les conditions d'attribution. Des contacts seront pris avec les communes voisines. Le dossier reviendra ensuite devant le Conseil municipal. Le jardin du souvenir sera aménagé.

Eau : le problème de pression d'eau signalé chez Monsieur et Madame BOLLENS est dû en fait à l'arrêt d'un surpresseur.

Forêt communale : La coupe et la sortie du bois vendu en 2014 interviendront en juin pour un achèvement des opérations au 30 septembre. Le stockage du bois se fera soit au pont de Méouge soit au gravas. Au préalable, l'état du chemin fera l'objet d'un constat détaillé quant à son état.

La vente d'un petit lot supplémentaire sera négociée avec l'entreprise attributaire du lot principal.

Concernant l'achèvement de la coupe de Marablache qui conditionne l'ouverture d'une nouvelle coupe, Francis VITAL a rencontré sur place Monsieur Jean-Claude MANCIP de l'ONF qui a rappelé les conditions d'un achèvement parfait. A la demande du Maire, Francis VITAL, qui s'était proposé verbalement, a transmis une demande écrite. Il est donné lecture du courrier qui comporte le paiement d'une somme de l'ordre de 70 € en complément de la remise en état du site conformément aux attentes de l'ONF. Compte-tenu de la nature particulière de cette opération, le Maire propose de convertir le versement d'argent par la livraison de bois. Le principe est acquis mais les débats portent sur le volume. En l'absence de consensus, il est passé au vote. Une majorité se dégage pour la livraison de 8 stères.

Le Maire adressera une réponse à Francis VITAL avec copie à Monsieur MANCIP.

7- QUESTIONS DIVERSES

Il est attribué une subvention de 100 € à l'association LACHAU VELO (délibération n°2016-13) (montant identique à celui de la rencontre des artisans), 500 € au Comité des fêtes pour la fête votive (délibération n°2016-14). La subvention au Luminaire sera reconduite.

L'horloge ne fonctionne plus. Il semble qu'il s'agisse d'un problème électrique. La présence en masse de pigeons dans le clocher complique les opérations.

A la demande d'Yves BLANC, le prix de revient de la cuisine du multiservice sera présenté lors du prochain Conseil Municipal.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23 H 10 en remerciant les participants.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet